



AVIS ET INSTRUCTIONS 2010-2011

Externat

St-Jean-Berchmans

2303, chemin St-Louis, Québec, G1T 1R5

Téléphone : 418-687-5871, télécopieur : 418-687-5886

www.externatsjb.com

sec@externatsjb.com

INFORMATIONS AUX PARENTS

1.	Réunion des parents	5
2.	Cours parascolaires.....	5
3.	Rentrée scolaire	5
4.	Horaire quotidien.....	6
5.	Comptabilité	6
6.	Reçus d'impôt.....	7
7.	Contrat de services éducatifs	6
8.	Vacances d'été	6
9.	Circulation et sécurité dans l'Externat.....	6
10.	Rencontre avec un enseignant ou une enseignante.....	7
11.	étude	7
12.	Assiduité	8
13.	Bulletin de santé	8
14.	Nouvelles coordonnées.....	9
15.	Soutien de l'enfant.....	9
16.	Service de garde après la classe.....	9
17.	Service alimentaire La Fringale	10
18.	élèves à la boîte à lunch.....	10
19.	Transport scolaire.....	12
20.	Divers.....	12

VIE ÉTUDIANTE

21.	Tenue vestimentaire.....	14
22.	Sac à dos et sac à roulettes	17
23.	Vouvoiement	17
24.	Nourriture, fêtes et anniversaires	17
25.	Gomme à mâcher.....	17
26.	Dompage et vandalisme	17
27.	Appareils électroniques et téléphoniques.....	18
28.	Tabac, allumettes et briquets.....	18
29.	Intimidation et taxage	18
30.	Vente, tirage, collecte et jeux à l'argent et gageures.....	18
31.	Drogue, fausse drogue et alcool	18
32.	Plagiat.....	19
33.	Hockey.....	19

INFORMATIONS AUX PARENTS

1. RÉUNIONS DES PARENTS

Tous les parents doivent se faire un *DEVOIR* d'assister à une des rencontres très importantes qui se feront avec les titulaires dans les classes. Afin d'éviter une trop grande affluence le même soir, nous procédons selon l'ordre alphabétique suivant:

- Mercredi, 25 août: Les parents dont le nom de famille de l'élève commence de A à G.
- Jeudi, 26 août: Les parents dont le nom de famille de l'élève commence de H à Z.
- Heure: 19 h à 20 h 30
- Lieu: La réunion a lieu dans la classe de votre enfant. Vous pourrez consulter les listes de groupes qui seront affichées **à la cafétéria le soir de cette rencontre.**

Si pour une raison valable, vous ne pouvez vous présenter à la date assignée, bien vouloir vous présenter l'autre soir.

Attention: *Il n'y aura pas d'autres rappels pour cette IMPORTANTE réunion.*

2. COURS PARASCOLAIRES

L'Externat St-Jean-Berchmans offre un éventail de cours parascolaires de styles musical, artisanal, théâtral, langagier, sportif, scientifique ainsi qu'informatique. À la rentrée scolaire, nous vous remettrons, par le biais de votre enfant, un formulaire d'inscription.

3. RENTRÉE SCOLAIRE

Pour tous les élèves, tant au niveau préscolaire que primaire, la date de la rentrée scolaire est fixée au lundi 30 août à 8 h 20. Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la classe lors de la rentrée.

4. HORAIRE QUOTIDIEN

Il n'y a pas de surveillance dans la cour avant 7 h 15; c'est donc dire que les parents sont entièrement responsables de leur enfant avant 7 h 15. Le carillon annonçant l'entrée des élèves sonne à 8 h, donc tous les élèves doivent être aux vestiaires à 8 h 10, disposant ainsi du temps nécessaire pour se préparer à rentrer en classe dans les meilleures conditions. Nous vous rappelons que tous les cours débutent à 8 h 20. La ponctualité est exigée par respect pour le groupe d'élèves et le personnel enseignant.

	Début des cours	Fin des cours
• Préscolaire	8 h 20	15 h 10
• 1 ^{re} et 2 ^e années	8 h 20	15 h 10
• 3 ^e année	8 h 20	15 h 15
• 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années	8 h 20	15 h 20

5. COMPTABILITÉ

Vous devez nous faire parvenir la documentation demandée **AVANT le 15 juin 2010**:

- Formulaire des frais pour l'année scolaire 2010-2011
- Chèques postdatés
- Fiche de santé

Les paiements des frais de scolarité et des autres déboursés s'effectuent en deux versements, soit dès l'entrée scolaire et au début du mois de janvier.

Notes:

Si des parents étaient inconfortables avec ce mode de paiement, ils n'auraient qu'à contacter le directeur général sans tarder. Il est à noter que cette demande spéciale doit être renouvelée chaque année. Néanmoins, tous les frais doivent être payés pour le **30 avril 2011** pour ceux qui réclament un ajustement particulier.

Nous demandons aux parents d'inscrire, sur les chèques, les articles payés, le nom de l'enfant et son degré scolaire.

6. REÇUS D'IMPÔT

Les reçus d'impôt sont faits au nom que vous aurez inscrit sur le formulaire de frais généraux. S'il y a des changements à ce sujet, nous en avertir PAR ÉCRIT avant le 31 décembre 2010.

7. CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS

Il est important de rappeler qu'en ayant signé le contrat de services éducatifs, les parents se sont engagés à faire respecter par leur enfant les exigences de l'Externat et à s'acquitter des frais.

8. VACANCES D'ÉTÉ

Les bureaux de l'Externat seront fermés du 28 juin au 13 août 2010 inclusivement. Si vous désiriez nous rejoindre durant cette période, vous pourriez le faire en nous écrivant, en nous laissant un message sur la boîte vocale, par télécopieur ou par courrier électronique.

9. CIRCULATION ET SÉCURITÉ DANS L'EXTERNAT

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de minimiser leur déplacement dans l'école et de toujours s'identifier à la réceptionniste lors de chacune de leur visite. Nous préférons qu'il n'y ait aucune circulation interne lors des heures de cours.

Préscolaire : La circulation des élèves lors des entrées et sorties doit se faire par la porte située du côté nord de l'école, soit celle donnant sur la cour des élèves. Nous demandons aux parents de ne pas circuler par le corridor séparant les deux cafétérias lors des entrées et sorties.

Primaire : La circulation des élèves lors des entrées et sorties doit se faire par les portes situées près du gymnase. Nous demandons aux parents de bien vouloir attendre leur enfant à l'extérieur de l'école et de ne pas se placer dans le corridor donnant au gymnase. Vous pourrez profiter de l'abri extérieur du côté sud pour l'attendre en fin de journée. Vous comprendrez qu'il s'agit d'une mesure visant à favoriser la circulation et

à maintenir le silence lors des déplacements. Merci de votre précieuse compréhension.

- Si vous venez reconduire votre enfant après 8 h 20, il devra entrer par la réception, car la porte du préscolaire et celles du sous-sol seront barrées.
- Par ailleurs, il est strictement interdit de circuler avec ou sans la présence de son enfant par l'une ou l'autre des sorties de secours.
- Si des parents désirent se rendre au vestiaire des élèves du primaire afin de les aider, nous vous demandons d'attendre à 15 h 30 afin que les derniers groupes d'élèves aient quitté.
- Si un membre du personnel vous demande de vous identifier lors de vos allées et venues dans l'Externat, nous vous demandons d'acquiescer à cette demande avec diligence. Cette procédure nous permet d'assurer un meilleur contrôle en ce qui a trait à la sécurité des élèves.

10. RENCONTRE AVEC UN ENSEIGNANT OU UNE ENSEIGNANTE

Si vous désirez les rencontrer, il faudrait toujours prendre rendez-vous.

11. ÉTUDE

L'étude surveillée est offerte aux élèves de 3^e à 6^e année à compter du mercredi 1^{er} septembre 2010.

*** L'élève qui se rend à la période d'étude, et qui quitte avant 16 h, se voit facturer, à moins qu'il soit inscrit à ce service pour l'année.

Horaire de la période d'étude :

3 ^e année :	15 h 40 à 16 h 20	(40 minutes)
4 ^e année :	15 h 40 à 16 h 30	(50 minutes)
5 ^e année :	15 h 45 à 16 h 35	(50 minutes)
6 ^e année :	15 h 45 à 16 h 45	(60 minutes)

12. ASSIDUITÉ

- L'assiduité des élèves est essentielle pour le bon fonctionnement du groupe. Aussi, nous apprécions beaucoup les efforts que vous faites pour placer les rendez-vous chez les spécialistes de la santé en dehors des heures de cours.
- Nous demandons aux parents qui prolongent les vacances de Noël, de la relâche, de Pâques, etc. de bien vouloir lire attentivement le paragraphe ci-dessous.

Même si, comme vous le savez, les absences causent souvent des retards pédagogiques aux jeunes, nous ne pouvons vous empêcher de réaliser vos projets. Cependant, il nous apparaîtrait normal que la direction et la titulaire en soient avisées. **De plus, il est entendu que les enseignantes ne feront pas reprendre d'évaluations au retour et ne sont pas non plus tenues à préparer des travaux aux vacanciers.**

13. BULLETIN DE SANTÉ

- Si votre enfant doit prendre un médicament (antibiotique, acétaminophène, sirop contre la toux, produits homéopathiques, etc.), vous devez vous rendre à la réception de l'école afin de remplir le formulaire «Autorisation d'administration de médicaments».

AUCUN MÉDICAMENT NE SERA DONNÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DES PARENTS.

- Des examens de la vue et de l'ouïe sont fortement recommandés surtout pour les nouveaux élèves.
- Si votre jeune a une maladie contagieuse, nous vous prions d'en aviser immédiatement l'école par respect pour les autres enfants et de le ou la garder à la maison pour le temps de la contagion.

- Si votre enfant est retenu à la maison pour cause de maladie, nous vous demandons de bien vouloir avertir la réceptionniste le matin en composant le 418-687-5871.

Au fil des ans, l'équipe de l'Externat constate que plusieurs élèves arrivent malades à l'école. Parfois, ils viennent à la réception en disant qu'ils ne se sentent pas bien. Il y en a même qui nous disent qu'ils ont été malades durant la nuit. Dans plusieurs cas, nous devons communiquer avec vous afin de venir les chercher. Nous vous demandons de faire preuve de discernement et de ne pas nous envoyer vos enfants lors de ces journées si ces derniers ne sont pas en mesure de participer aux activités de classe.

14. NOUVELLES COORDONNÉES

Lors d'un changement d'adresse, de numéro de téléphone, soit celui de la maison, soit celui du bureau ou même d'adresse électronique, nous vous prions d'aviser la réceptionniste sans tarder afin de pouvoir vous rejoindre rapidement **en cas d'urgence**.

15. SOUTIEN DE L'ENFANT

Dans le but de favoriser un meilleur accompagnement auprès de votre enfant, nous vous invitons à nous faire part des circonstances susceptibles d'influer sur son comportement et de compromettre son succès scolaire.

16. SERVICE DE GARDE APRÈS LA CLASSE

Les élèves non inscrits au service de garde qui n'ont pas quitté l'école à 16 h, bien qu'ils soient à l'étude ou au service de garde, sont automatiquement inscrits comme présents à l'Externat. Il ne faudrait donc pas que les parents se surprennent de recevoir un état de compte à la fin du mois totalisant les frais de ce service de garde. Les frais de garde facultatifs sont de 5 \$ par jour jusqu'à 17 h et de 7 \$ après 17 h. Cet état de compte doit être payé sur réception.

Nous vous rappelons que l'heure maximale en fin de journée pour venir chercher votre enfant est 17 h 45. Nous désirons vous informer qu'un montant supplémentaire sera ajouté à votre facturation mensuelle pour chaque retard, soit 5 \$ du 15 minutes de retard.

17. SERVICE ALIMENTAIRE LA FRINGALE

Comme vous le savez, votre enfant pourra apporter son lunch ou encore recourir au service du traiteur retenu pour 2010-2011, soit La Fringale. Afin d'éviter des oublis en ce qui a trait aux repas de votre enfant, nous vous invitons à bien lire le document explicatif de La Fringale ci-joint. Si vous avez des questions à ce sujet, nous vous prions de bien vouloir communiquer directement avec le traiteur. La procédure de réservation de repas est simple mais doit être entièrement lue.

Après vérification, plusieurs parents oublient ou tardent à placer la commande auprès de la Fringale pour le mois à venir. Les enfants se voient donc, au début d'un nouveau mois, sans repas.

***** Ne pas oublier de commander le repas de votre enfant pour les premiers jours d'école.**

18. ÉLÈVES À LA BOÎTE À LUNCH

Nous demandons aux parents de remettre la boîte à lunch à leur enfant avant le départ pour l'école le matin. Nous préférons que les parents ne reviennent pas durant les heures de classe pour porter la boîte à lunch afin de favoriser le développement de son autonomie.

Il serait bon de vérifier ce que votre enfant ajoute dans sa boîte à lunch pour l'heure des repas ou des collations. **Les gâteries telles que le chocolat, les bonbons, les croustilles et les boissons gazeuses ne sont pas tolérées.**

19. TRANSPORT SCOLAIRE

Autobus RTC : L'autobus 214X assure le trajet en direction de Cap-Rouge.

Aucun élève ne pourra obtenir de permission spéciale pour quitter avant la fin des classes.

Autobus La Québécoise: Ce transport assure le trajet dans le secteur de Neufchâtel Nord, Loretteville, Lebourgneuf, Le Mesnil et Charlesbourg Ouest.

20. DIVERS

Pour les nouveaux élèves, une copie du bulletin reçu en juin 2010 doit être remis le jour de la rentrée scolaire.

VIE ÉTUDIANTE

Tout enseignant, toute enseignante, tout éducateur, toute éducatrice ou tout autre membre du personnel de l'Externat sont autorisés à intervenir au besoin et ce, en tout temps et en tout lieu.

21. TENUE VESTIMENTAIRE

Nous vous rappelons que les vêtements doivent être achetés **en exclusivité** chez Souris Mini, à l'exception des collants et des souliers, afin de maintenir l'uniformité des vêtements qui constituent le costume officiel de l'Externat. Nous tenons à vous mentionner que notre fournisseur, Souris Mini, remettra une ristourne monétaire à l'Externat. Toutes les sommes d'argent amassées lors des ventes de vêtements seront utilisées en totalité pour les services aux élèves.

Il est possible que le port de la tenue vestimentaire de l'Externat soit exigé lors d'activités externes tenues sous l'autorité de l'Externat.

En ce qui a trait aux vêtements d'éducation physique, ils peuvent être achetés chez City Vêtements ou à la réception de l'Externat.

Voici quelques dispositions s'appliquant à la tenue vestimentaire.

- Le pantalon doit être porté à la taille et l'ourlet (bas) des jambes du pantalon doit être fait.
- Le port du bermuda est permis entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.
- Le débardeur n'est pas obligatoire entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.
- La jupe ne doit pas être portée plus haut que 3 cm au-dessus des genoux.
- Le chemisier doit être boutonné à l'exception du 1^{er} bouton près du cou.
- Le chemisier porté avec le débardeur peut excéder le débardeur d'au plus 5 cm.
- Entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, le chemisier sans le débardeur n'a pas à être porté à l'intérieur de la jupe, du pantalon ou du bermuda en autant qu'il n'excède pas la taille de plus de 5 cm.

- En classe, le cardigan peut être porté **par-dessus** le débardeur et non en remplacement de celui-ci.
- La ceinture pour le pantalon est acceptée tant qu'elle demeure sobre.
- Les bracelets et les ceintures cloutés sont défendus.
- Les bas ou collants doivent être marine et excéder le côté du soulier d'au moins 5 cm.
- Les sandales ne sont pas acceptées.
- Les souliers doivent être unis et de couleur noire ou marine. Aucune couleur contrastante ne doit apparaître sur le soulier ou la semelle. Les semelles ne doivent pas laisser de marques et les talons doivent être de hauteur sécuritaire.
- Au préscolaire, nous demandons que les souliers des enfants soient munis de lacets afin de développer leur motricité fine et leur autonomie.
- On suggère que les élèves portent un jeans pour les récréations. Ils doivent obligatoirement porter des chaussures de jeux.
- Tous les vêtements et articles scolaires doivent être identifiés au nom de l'élève.
- Le maquillage est interdit.
- Les accumulations de bijoux, de bracelets, les chaînes et longs pendentifs en métal sont défendus. Il en va de même pour les boucles ou anneaux situés ailleurs qu'aux oreilles. Le perçage du nez, de la langue, de l'arcade sourcilière est également interdit.
- étant donné l'aspect classique que donne l'uniforme de nos élèves et les valeurs de simplicité que nous essayons de véhiculer à nos jeunes, nous n'acceptons pas qu'ils se teignent les cheveux, et ce, pour chaque jour de l'année scolaire.

- Les courants passagers associés à la mode incitent plusieurs garçons à se laisser pousser les cheveux. La longueur des cheveux tolérée se limite à 5 cm au dessus des épaules. Les cheveux teints, décolorés, attachés ou tressés sont défendus.
- Par ailleurs, comme bien des enfants auront visité différents camps avant l'entrée scolaire, bien vouloir passer un peigne fin dans la tête de chaque enfant et lui donner le traitement qui s'impose s'il y a présence de poux ou de lentes.

TENUE VESTIMENTAIRE

En classe	<u>Précolaire</u>		<u>Primaire</u>	
	<u>Fille</u>	<u>Garçon</u>	<u>Fille</u>	<u>Garçon</u>
• Débardeur avec logo brodé	✓	---	✓	---
• Débardeur à encolure en V avec logo brodé	---	✓	---	✓
• Chemisier à manches longues ou courtes	✓	✓	✓	✓
• Jupe portefeuille ou jupe culotte	✓	---	✓	---
• Pantalon habillé	---	✓	---	✓
• Bermuda (en saison chaude seulement)	---	✓	---	✓
• Cardigan avec fermoir	facultatif	---	facultatif	---
• Cardigan avec col polo	---	facultatif	---	facultatif
• Pantalon 5 poches	facultatif	---	facultatif	---
• Souliers noirs ou marine qui ne marquent pas	✓	✓	✓	✓
• Bas marine courts ou au genou	✓	---	✓	---
• Bas marine courts	---	✓	---	✓
• Collants marine (Ne pas acheter de collants bleu royal.)	✓	---	✓	---

En éducation physique et à la santé	<u>Précolaire</u>		<u>Primaire</u>	
	<u>Fille</u>	<u>Garçon</u>	<u>Fille</u>	<u>Garçon</u>
• T-shirt blanc ou rouge arborant le logo de l'Externat	✓	✓	✓	✓
• Short athlétique rouge arborant le logo de l'Externat	✓	✓	✓	✓
• Espadrilles qui ne marquent pas avec renforts solides	✓	✓	✓	✓
• Sac en tissu ou en filet identifié au nom de l'élève pour mettre les vêtements d'éducation physique	✓	✓	✓	✓

22. SAC À DOS ET SAC À ROULETTES

Tous les élèves qui utilisent un sac d'école à roulettes doivent obligatoirement le soulever dans les escaliers. S'ils ne peuvent le faire, ils doivent de se procurer un sac à dos.

23. VOULOIEMENT

Les élèves vouvoient tous les membres du personnel de l'Externat et doivent aussi précéder leur prénom de madame ou monsieur.

24. NOURRITURE, FÊTES ET ANNIVERSAIRES

Que ce soit lors de présentations orales ou à l'occasion de certaines fêtes ou anniversaires, il est strictement interdit que des élèves apportent de la nourriture à partager. C'est donc dire que les activités de déjeuners, collations ou repas collectifs ne seront également pas tolérés.

25. GOMME À MÂCHER

Il est strictement défendu de mâcher de la gomme à l'Externat de même que sur la cour.

26. DOMMAGE ET VANDALISME

Nous apprécions que chacun et chacune fasse preuve de civisme et respecte le matériel mis à leur disposition. S'il y a lieu, il se pourrait que l'Externat exige de l'élève ou de ses parents des frais pour les dommages causés.

27. APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

L'utilisation de baladeur, lecteur MP3 ou MP4, Ipod, jeux vidéo, appareil photo ou téléphone cellulaire est interdite en tout temps.

28. TABAC, ALLUMETTES ET BRIQUETS

L'utilisation d'allumettes et de briquets ainsi que l'usage du tabac sont strictement interdits à l'intérieur de l'école et sur les terrains de l'Externat.

29. INTIMIDATION ET TAXAGE

À l'Externat, chaque élève a le droit au respect et à un milieu de vie sécurisant, c'est pourquoi nous ne permettrons à personne de ne pas respecter ces droits. Il se pourrait que l'intimidation et le taxage soient cause de renvoi.

30. VENTE, TIRAGE, COLLECTE ET JEUX À L'ARGENT ET GAGEURES

Aucune vente, aucune collecte et aucun tirage ne sont permis à l'Externat sans l'autorisation du directeur général. Il est également strictement interdit de prendre des gageures et de jouer à l'argent.

31. DROGUE, FAUSSE DROGUE ET ALCOOL

Aucune drogue, aucune fausse drogue et aucun alcool ne sont permis à l'Externat. En contrevenant à l'une de ces consignes, l'élève s'expose à un renvoi.

32. PLAGIAT

Toute tentative de plagiat ou tout plagiat entraîne la perte automatique de tous les points s'il y a lieu ou entraîne une pénalité dans la prise en compte des informations pour l'évaluation des compétences. Toute récidive pourra entraîner une suspension temporaire voire définitive de l'école pour l'élève qui a triché et pour celui qui l'a aidé.

33. HOCKEY

Nous exigeons que les jeunes portent un casque avec visière pour jouer au hockey. Des lunettes de sécurité sont prêtées aux élèves qui jouent au mini-hockey.



